



## District de Maine et Loire de Football

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

### PROCES VERBAL N° 6 – SAISON 2022/2023

Réunion du :	19/10/2022
Présidence :	M. MERLET Xavier
Présent(s) :	M. BOURNEL Jean-Luc, M. CHERRUAULT Jean-Paul, M. COIFFARD Albert, M. GASTINEAU Rémi, M. LECHAT Hubert, M. PIOU Patrick, M. PIRIOU Bernard, M. SERISIER Fabrice, Mme WASSE Manon
Excusé(s) :	M. GABORY Vincent, M. JEANNETEAU Yannick et M. NDENDE Samir

#### 1. Point sur la fin de la 1<sup>ère</sup> phase en U15 et U17

La fin de la 1<sup>ère</sup> phase s'est bien déroulée malgré les 5 journées d'affilée. Les forfaits généraux sont restés au nombre de 1 en U15 et 2 en U17 depuis le point effectué après 3 journées (PV n°5 du 6 octobre 2022).

La saisie des résultats permet d'établir les classements des différents championnats afin de préparer la seconde phase. Toutefois, les décisions sur les derniers dossiers présentés à la Commission Départementale Sportive et Réglementaire conduiront éventuellement à un ajustement en fin de semaine.

#### 2. Lecture des courriers des clubs pour la 2<sup>ème</sup> phase

##### Nouvelle entente en U15 :

- E/ ST SYLVAIN ANJOU AS - SEICHE MARCE AS (2)

##### Nouveaux engagements en U15 :

- ANGERS SCA (3)
- CHOLET RCC (2)
- E/ST SYLVAIN ANJOU AS - SEICHE MARCE AS (2)
- GENNES LES ROSIERS (2)
- GJ EGLANTINE DAGUE (2)
- GJ PLESSIS PEL CORZE (2) - LES PONTS DE CE AS (2)

##### Arrêt engagement U15 :

- CANDE CHALLAIN LOIRE (3)

Arrêt entente en U17 :

- E/BEAUPREAU CHAPELLE - ST PIERRE MONTREV (3)

Nouvelles ententes en U17 :

- E/BEAUPREAU CHAPELLE - ST ANDRE ST MACAIRE (3)
- E/BRISSAC AUBANCE ES - GJ DENEÉ JS LAYON (2)

Nouveaux engagements en U17 :

- CHAMPIGNE QUERRE (2)
- CHOLET RCC (2)
- LES PONTS DE CE AS (2)

Equipes engagées pour la 2<sup>e</sup> phase : 144 en U15 et 106 en U17.

Demandes d'accessions/rétrogradations :

La Commission examine les demandes d'accessions et de rétrogradations et rappelle que toutes les demandes doivent être motivées (raisons expliquées avec précision).

<b>U15</b>					
<b>CLUBS (équipes)</b>	<b>DIVISION PHASE 1</b>	<b>DEMANDE DU CLUB</b>	<b>ACCORD</b>	<b>REFUS</b>	<b>MOTIF</b>
ANGERS VAILLANTE (2)	D2	D1		x	4 <sup>e</sup> D2. Pas de place disponible
CHOLET FC 2020	D2	D1		x	2 <sup>e</sup> D2. Pas de place disponible
EST ANJOU FC	D3	D2		x	2 <sup>e</sup> D3. Pas de place disponible
GJ CANTENAY ASSF	D3	D2	x		1 <sup>er</sup> D3. D'office
GENNES LES ROSIERS	D2	D2	x		3 <sup>e</sup> D2. D'office
ST ANDRE ST MACAIRE	D1	D2	x		6 <sup>e</sup> D1. D'office
SAUMUR OFC (2)	D3	D2		x	3 <sup>e</sup> D3. Pas de place disponible

<b>U17</b>					
<b>CLUBS (équipes)</b>	<b>DIVISION PHASE 1</b>	<b>DEMANDE DU CLUB</b>	<b>ACCORD</b>	<b>REFUS</b>	<b>MOTIF</b>
ANDREZE JUB JALLAIS FC	D1	Elite	x		2 <sup>e</sup> D1 (parmi les 5 meilleurs second). D'office
CHOLET RCC	D2	D2	x		5 <sup>e</sup> D2. D'office
GENNES LES ROSIERS	D1	D1	x		4 <sup>e</sup> D1. D'office
GJ BRIOLLAY ECOUFL	D1	D1		x	6 <sup>e</sup> D1. Pas de place disponible
GJ BRIOLLAY ECOUFL (2)	D2	D3	x		4 <sup>e</sup> D2. Respect du souhait
LANDEMONT LAURENTAIS	D2	D1		x	2 <sup>e</sup> D2. Pas de place disponible
ST ANDRE ST MACAIRE	D1	Elite	x		2 <sup>e</sup> D1 (parmi les 5 meilleurs second). D'office
TILLIERES ARC	D2	D2	x		5 <sup>e</sup> D2. D'office

### 3. Constitution des groupes en U15 et U17

La Commission établit les groupes de Division Elite, 1<sup>ère</sup> Division, 2<sup>ème</sup> Division et de 3<sup>ème</sup> Division en U15 et en U17.

Conformément aux tableaux d'accessions et rétrogradations mis en ligne en début de saison, les équipes sont réparties de la manière suivante :

	<b>U15 (144 équipes)</b>	<b>U17 (106 équipes)</b>
<b>Elite</b>	2 groupes de 6 équipes (12)	2 groupes de 6 équipes (12)
<b>D1</b>	5 groupes de 6 équipes (30)	5 groupes de 6 équipes (30)
<b>D2</b>	7 groupes de 6 équipes (42)	5 groupes de 6 équipes (30)
<b>D3</b>	10 groupes de 6 équipes (60)	4 groupes de 6 équipes (24) 2 groupes de 5 équipes (10)

### 4. Numérotation

La Commission procède à la numérotation en essayant dans la mesure du possible de respecter les desiderata des clubs.

Remarque : comme les calendriers U14 et U19 ne sont pas identiques à ceux des U15 et U17, il n'est pas possible de respecter totalement les vœux d'alternance et de concordance entre les catégories. La Commission veille surtout aux desiderata entre 2 ou 3 équipes d'une même catégorie.

## 5. Validation des tableaux d'accessions et de rétrogradations

La commission valide les tableaux élaborés lors de la réunion du 6 octobre 2022 pour les catégories U15 et U17 en tenant compte du nombre définitif d'équipes inscrites en seconde phase.

## 6. Point sur les engagements en coupes et challenges

Suite au courrier de relance pour les engagements des clubs (au plus tard le 17 octobre), la Commission dresse la liste des clubs qui disputeront la Coupe de l'Anjou (U15, U17, U19), le Challenge de l'Anjou (U15, U17, U19) et le Challenge de District (U15).

Rappel des dates du début de ces compétitions fixées lors de la réunion du 6 octobre :

- Le premier tour de la Coupe de l'Anjou U19 : 26/27 novembre 2022
- Le premier tour de la Coupe de l'Anjou U17 : 26/27 novembre 2022
- Le premier tour de la Coupe de l'Anjou et du Challenge de l'Anjou U15 : 26 novembre 2022.

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction du déroulement de la seconde phase des championnats en U15 et U17.

*Prochaines réunions :*

*Le mercredi 9 novembre 2022 à 16h00 : tirages des coupes et challenges.*

*Le mercredi 16 novembre 2022 à 15h00 : constitution des groupes des championnats U14 (seconde phase) en distanciel*

*Le mercredi 23 novembre 2022 à 15h00 : constitution des groupes des championnats U19 (seconde phase) en distanciel*

*Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 17h00 : tirages des coupes et challenges.*

*Le mercredi 14 décembre 2022 à 14h00 : constitution des groupes des championnats U18F (seconde phase), U14, U15 et U17 (troisième phase).*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
M. MERLET Xavier	M. PIOU Patrick